
COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du
10 septembre 2026

Présents :

M. YZANIC Olivier, Maire, Mme GRAVELINE Anne, M. DUCLAYE Éric, Mme MARTEL Christelle, M. DRICOT Olivier, Mme CAUCHY Isabelle, Mme RENAUT Sylvie, Mme ALGLAVE Marie-Claire, Mme BERTON Hélène-Catherine, M. GOFFART Benoit, M. TREDEZ Wladimir, M. MERLIN Alexis, M. DUVERGER Elie-Corentin, M. POIRETTE Romain et M. MARTEL Aurélien

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme ALGLAVE Marie-Claire

Début de séance à 19h00.

Après avoir signalé l'ouverture de la session et l'atteinte du quorum, Monsieur le Maire, Olivier YZANIC, ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Un administré a assisté au conseil municipal

1. Approbation du précédent compte rendu, soit le 08 juin 2026 ;

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des observations à formuler concernant le précédent compte-rendu et s'ils en approuvent la rédaction :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

2. Convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial du CG de la fonction publique territoriale du nord pour la mise à disposition d'agents,

Durant l'absence des deux secrétaires de mairie au cours de l'été, M. le Maire a fait appel au CDG pour disposer du service d'intérim proposé par cet organisme. Cependant une adhésion doit être faite, à ce jour aucun document n'a été signé par la mairie de Villers-Pol. Afin d'éviter que cela se reproduise et que la mairie soit en peine de secrétaire, M. le Maire demande l'autorisation aux conseillers de signer la convention avec le CDG59 :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Convention avec la fédération de pêche du Nord,

Lors de la signature du renouvellement de la convention avec la fédération de pêche, une erreur a été constatée dans le montant du loyer.

Le président de l'association de pêche locale a sollicité M. DRICOT, présent en mairie, concernant l'installation d'un ponton, initialement prévue dans la première version du projet. Ce dossier avait été abordé sous le mandat précédent, mais M. le Maire avait alors proposé de différer le vote de ce partenariat jusqu'aux élections. Le nouveau conseil municipal ayant marqué son accord sur l'ensemble des points discutés, l'installation du ponton a été validée à ce moment-là.

Pour rappel, le loyer annuel est fixé à 2 000 € pour une durée de cinq ans. À la suite de la correction apportée à la convention, M. le Maire sollicite une nouvelle autorisation de signature.

M. TREDEZ et Mme CAUCHY arrivent à 19h20.

Les votes sont donc répartis de la façon suivante :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Convention avec la CCPM (ALSH 2026),

Comme chaque année, la CCPM nous transmet une convention d'occupation des locaux de l'école de Villers-Pol pour l'organisation de l'ALSH estival. Étant arrivée après le dernier conseil, celle-ci n'a pu être signée plus tôt ; elle reste toutefois indispensable pour le remboursement des frais engagés durant l'accueil de loisirs. M. le Maire sollicite donc l'autorisation des conseillers pour signer cette convention avec la CCPM :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif en CDD de 3 ans renouvelable une fois,

Pour donner suite au non renouvellement du contrat de Mme CAUDERLIER qui a pris fin le 31 août, M. le Maire demande l'autorisation d'engager une nouvelle personne.

M. POIRETTE questionne sur le non renouvellement du contrat. M. Le Maire indique que c'est lui qui a pris la décision de ne pas prolonger le contrat.

Mme ALGLAVE ayant participé avec M. le Maire à la recherche d'un agent indique qu'il y a eu beaucoup de candidature sur la plateforme du service public mais que leurs compétences et expériences ne correspondaient pas à celles attendues pour le poste. Les recherches ont donc été compliquées. Une candidate a été retenue, cette dernière a fait une semaine d'immersion afin de voir les différentes missions. Cette dernière répond aux attentes d'un agent administratif : discrétion, esprit d'équipe, patience, elle bénéficie également d'une expérience solide en comptabilité et finances.

M. MARTEL relève le point de la complexité de recherche et de compétence en appuyant sur le point de la titularisation. M. le Maire indique que cela peut être réalisé à la fin d'un contrat de trois ans.

M. POIRETTE demande s'il y a une période d'essai, M. Le Maire confirme qu'il y a bien une période d'essai de 2 mois renouvelable 1 fois.

Mme BERTON demande si des formations seront prévues afin de spécialiser les agents sur leur poste. M. DRICOT indique qu'une personne du Trésor Public va intervenir ainsi que des formateurs de la société NFI pour les logiciels. L'arrivée de cette collaboratrice est prévue le 14 septembre.

M. le Maire interroge l'assemblée sur l'ouverture d'un poste d'agent administratif sur un temps horaire de 28h/semaine.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Livres à rayer de l'inventaire,

Mme GRAVELINE a eu la visite de la responsable de la médiathèque du Nord qui l'a interpellé sur l'épuration des livres de la bibliothèque. Un gros travail doit encore être fait pour renouveler l'offre dans la bibliothèque. Les livres ayant perdu leur couleur, avec des couvertures abimées ou trop vieux ne doivent plus être à disposition. Afin de respecter les termes de la convention d'informatisation, le désherbage doit être accéléré. Mme GRAVELINE indique que le désherbage amène une aération naturelle et les ouvrages sont plus visibles ce qui permet au public de redécouvrir les ouvrages. Elle précise également qu'une association récupère les ouvrages en grosse quantité pour leur donner une 2^{de} vie.

M. Le Maire demande donc l'autorisation de rayer les livres de l'inventaire (*liste mise à disposition sur demande en mairie*) :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Création d'un accueil de loisir sans hébergement extrascolaire le mercredi,

Mme RENAUT et M. DRICOT animent un groupe de travail dont l'objectif est de proposer la mise en place d'un service périscolaire pour janvier 2027. Ce dossier, à l'étude depuis plusieurs mois, s'appuie sur une enquête menée auprès des familles : avec un taux de réponse de 50 %, 40 familles ayant des enfants âgés de 3 à 9 ans ont exprimé leur intérêt pour une amplitude horaire de 7h30 à 18h30, incluant un service de restauration pour 96 % d'entre elles.

Ce projet pédagogique sera centré sur le bien-être de l'enfant, avec une attention particulière portée à l'éducation au goût et inscrire par la même occasion Villers Pol en village du goût. Afin de garantir un cadre fiable et sécurisé, les normes de la direction de la Jeunesse et des Sports ont été consultées, imposant un

taux d'encadrement d'un animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans, et d'un pour 10 enfants de 6 à 11 ans. Par ailleurs, le projet prévoit de favoriser l'entraide en associant les plus jeunes aux plus grands.

Les trois agents périscolaires ont été reçus en entretien afin d'évaluer leurs compétences et de les positionner sur ce projet. Leurs fonctions, horaires et plannings seront réaménagés. Le recrutement d'un nouvel agent et d'un service civique viendra compléter l'équipe.

L'association du Quesnoy « Les Sens du Goût » mène des actions axées sur les cinq sens à travers l'alimentation, en privilégiant les produits bio, locaux et de saison. Le label « Village et Goût » permettra de valoriser les entreprises de proximité. L'équipe prévoit de confier la restauration du midi à une entreprise de Maresches « Les Petits Plats de Carottes », qui s'inscrit dans cette démarche. Le montant du repas est de 6€80 par enfant, dans son laboratoire, Caroline LOSSIGNOL collabore avec des artisans locaux pour préparer des menus entrée-plat ou plat-dessert, livrés frais le mercredi matin. Des ateliers pour les enfants pourront être organisés à l'avenir.

L'objectif est de proposer des activités diversifiées - axées sur la nature, le jeu, le sport, la créativité ainsi que la santé physique et mentale - afin de favoriser le bien-être de l'enfant. Il s'agit de mobiliser les enfants autour d'un nouveau fonctionnement de la pause méridienne, incluant des plantations et la découverte de produits. Cette initiative débutera à petite échelle, le mercredi en extrascolaire, pour évaluer la pertinence d'un élargissement à la cantine scolaire sur le reste de la semaine.

Un premier bilan sera effectué en juin afin de recueillir l'avis des enfants, des parents et des agents. Cette phase initiale servira de test pour optimiser la suite et assurer la pérennité du service. Les aspects organisationnels et financiers (budget, locaux, tarification, recrutement) restent à définir. Plusieurs organismes ont déjà été sollicités pour contribuer à l'élaboration du projet. Au terme de la présentation, M. le Maire demande aux conseillers leur avis sur ce projet et la continuité de celui-ci :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Information sur les travaux de l'église,

À la suite de l'entrevue avec l'architecte en juillet avec Mme BERTON, M. le Maire et M. POIRETTE, et après avoir revu les études de 2015 et 2025, Paw architectes ont proposé un AVP. Cet avant-projet reprend tous les postes abordés jusqu'à présent en proposant divers scénarios. L'état général de l'église semble plus préoccupant que prévu : infiltration dans le bâtiment, charpente cassée et déformée, poussée verticale, chute de pierre et corniche, détérioration bas-côté, maçonnerie en très mauvais état, moulures, appuis non sécurisés. Afin de sécuriser l'édifice, des barrières de sécurité seront mise en place au cours de la semaine prochaine. Une mise en relation avec un charpentier a pu être faite pour établir les réels dégâts.

L'impératif premier est de choisir un bureau de contrôle afin de connaître la sécurisation ou non de l'église. Le phasage des travaux a donc été revu, la durée sans congé, ni intempérie est estimé à 39 mois tout compris. Cependant le montant a été revu à la hausse : Phase 1, 2 et 3 : 2 743 360,76 HT et phase 3 : 831 436,85 HT €. Certains points sont encore en attentes de décision ou de passage d'entreprise avant la mise en place des travaux (doit-on se faire aider par un AMO Assistant Maître Ouvrage ? L'église devra-t-elle restée ouverte ou fermée pendant les travaux, remarque de M. POIRETTE sur les subventions qui pourraient être impactées en période d'élections présidentielles). L'urgence dans les semaines qui arrivent est de faire passer un bureau de contrôle afin d'évaluer les risques et valider l'AVP.

9. Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH),

Monsieur le maire indique qu'à compter du 31 décembre 2026, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sera supprimée et remplacée par la taxe sur la vacance des logements d'habitation, basée sur la valeur locative (VL). Ce nouveau dispositif prévoit une fiscalité accrue et laisse à la commune la liberté de fixer un taux pouvant atteindre 50 % de la VL. Une discussion sur le taux aura lieu début 2027. Monsieur le maire proposera d'appliquer le taux maximal afin d'inciter à la vente des biens inoccupés et de favoriser le relogement. La valeur locative est déterminée par les services fiscaux sur la base d'un indice remontant aux années 1970.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10. Règlement intérieur du conseil municipal (mandat 2026-2032),

M. le Maire indique qu'un règlement intérieur concernant l'organisation du CM doit être rédigé et voté dans les 6 mois de la mise en place du CM. Le passage est très compliqué au contrôle de la sous-préfecture donc M. le Maire propose de voter le présent règlement intérieur :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. Désignation d'un correspondant défense (cordef),

Une sollicitation par le ministère de l'armée pour la nomination par le CM d'un correspondant défense. M. le Maire était correspondant au précédent conseil, ce dernier a été convoqué à une seule réunion mais celle-ci a été annulée.

M. TREDEZ et M. GOFFART proposent leur candidature en tant que correspondant titulaire et suppléant.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12. Modalités de prise en charge des nids de frelons asiatiques par la commune,

Une subvention annuelle, dite « dotation de aménités rurales », d'un montant d'environ 8 000 €, doit être affectée à une action en faveur de la biodiversité. M. le Maire suggère d'utiliser cette somme pour contribuer au financement de la destruction des nids de frelons asiatiques.

M. DUVERGER précise que le Parc naturel régional de l'Avesnois propose les services de trois prestataires certifiés CEE pour un coût moyen de 150 € par nid. Si la mise en place de pièges a été retardée cette année par les élections municipales, les conditions climatiques ont toutefois limité la prolifération des insectes.

La municipalité envisage désormais de proposer aux habitants une participation financière pour couvrir les frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques.

M. DUVERGER précise qu'une formation de trois jours, dispensée pour un conseiller ou un agent, s'élève à 700 €. Il indique par ailleurs qu'un diagnostic complet a été effectué pour déterminer les besoins de la commune : 52 pièges seraient nécessaires, chaque unité coûtant environ 60 €.

M. MARTEL suggère la mise en place d'une campagne de prévention contre les nids de frelons, du début du mois de mars à la fin du mois d'avril, période correspondant à l'arrivée des reines.

Après discussion, la commune a décidé d'octroyer une aide annuelle de 100 € par foyer. Cette somme sera versée directement au prestataire agréé par le PNRA (Parc Naturel de Régional l'Avesnois), sur présentation de la facture correspondante.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13. Questions diverses

✓ Les travaux des trois chalets situés rue de la fontaine commencent mi-septembre pour 1 mois. Pour rappel il s'agit de la procédure d'état d'abandon manifeste débutée il y a deux ans. Une base de vie sera mise en place au niveau du parking de la rue. Une fois la remise en état des terrains, ceux-ci seraient probablement remis en vente.

✓ Mme MARTEL indique que le marché des producteurs aura lieu le lendemain avec l'association « I love VP » et qu'un forum des associations est prévu le 12 septembre.

✓ Une proposition de mise en place de deux groupes de travail

- Parterre rue Georges Ozaneaux : agents communaux Romain POIRETTE, Eric DUCLAYE, Hélène-Catherine BERTON, Elie Corentin DUVERGER, Olivier DRICOT, Sylvie RENAUT, Aurélien MARTEL et Alexis MERLIN

- Aménagement mairie : secrétaires, Wladimir TREDEZ, Romain POIRETTE, Olivier DRICOT

✓ Mme BERTON présente son projet pour l'installation de deux totems aux entrées de la commune, en venant de Préseau et le second d'Orsinval avec un pré fleuri au pied.

✓ M. POIRETTE propose d'inverser le sens des priorités à l'entrée du village pour la chicane située rue Georges Ozaneaux en venant de Préseau, en effet l'idée de faire ralentir les voitures dans cette direction serait plus judicieuse.

✓ M. POIRETTE a fait part d'une demande d'un riverain de la rue Pierard concernant la taille de la haie de son voisin. M. le Maire précise qu'il a déjà échangé avec la personne concernée et qu'une intervention est prévue à l'automne.

✓ M. POIRETTE indique que suite à la tempête, il serait bien de faire un rappel sur l'obligation d'entretien des haies et tailles des arbres auprès des habitants. Il suggère une communication sur le site de la mairie et Panneau Pocket.

✓ M. POIRETTE demande si une équipe est dédiée à faire le tour complet du village pour repérer les éventuelles réparations. En effet ce dernier précise qu'une décoration de Noël, rue basse est décrochée de son support et est suspendue via le câble d'alimentation depuis la tempête de fin juin. Il serait judicieux d'intervenir afin d'éviter que celle-ci ne tombe sur la route ou sur quelqu'un. M. DUCLAYE et M. Le Maire indique que rien n'est formalisé, mais que les agents et la population contribuent au signalement des problématiques. Cependant ce point est en effet déjà pris en compte.

M. le Maire clôture de la séance à 21h50

Fait à Villers-Pol, le 02 octobre 2026

M. le Maire,
Olivier YZANIC

